

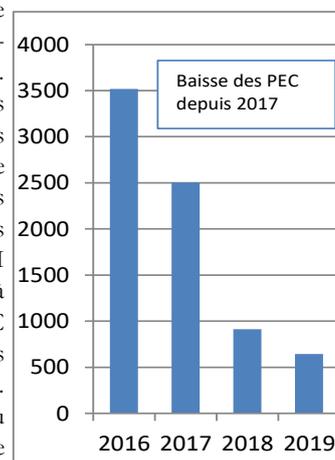
Le Parcours Emploi Compétence (PEC) et le Contrat Initiative Emploi (CIE)



Le Parcours
E m p l o i
Compétence
(PEC) est un
dispositif du
secteur non
marchand. Il
r e m p l a c e
l'ancien con-
trat CUI-

CAE (voir lexique page 4). En 2019, 616 contrats ont été enregistrés en Guadeloupe et 28 à Saint-Martin (respectivement 608 et 351 en 2018). La baisse des contrats observée depuis 2017 est liée à la réorientation des politiques publiques en faveur de l'élévation des compétences par la formation. Les bénéficiaires de PEC sont composés d'une très large majorité de la population féminine à l'instar de l'année précédente. (84% contre 21% pour les hommes). Les jeunes occupent 15% des contrats. En revanche, les 50 ans et plus sont plus nombreux (23%). Le niveau de formation des bénéficiaires ne dépasse pas le niveau BEP-CAP pour 45% d'entre eux. Il atteint même 60% pour les hommes en corrélation avec le niveau de formation des demandeurs d'emploi (plus faible pour les hommes que pour les femmes). En effet, 97% des bénéficiaires sont inscrits à Pôle emploi. 19% des contrats sont des bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) et 4% des personnes en situation de handicap.

Il existe encore un dispositif d'aide à l'emploi dans le secteur marchand mais applicable uniquement dans les régions d'outre-mer appelé CUI-CIE (Contrat Initiative Emploi). Le nombre de contrats comptabilisé s'établit à 384 dont deux contrats signés à Saint-Martin. Contrairement au PEC, le nombre de contrats est surreprésenté pour les hommes (57%) et concerne seulement 42% des femmes. La part des hommes est plus importante pour les contrats de bas niveaux de formation, BEP-CAP et infra (41% contre 23% pour les femmes). En revanche, pour les hauts niveaux (bac ou plus), la part des femmes représente 73% contre 58% des contrats signés par les hommes. 45% des bénéficiaires des contrats enregistrés sont des jeunes de moins de 25 ans. Les bénéficiaires sont plus fréquemment en CDI 61% par rapport à ceux en contrat PEC (seuls 5% des contrats PEC sont en CDI). Peu de bénéficiaires du RSA et en situation de handicap sont concernés par ce contrat (2% et 1% respectivement)



Source : Dares

Les contrats en alternance

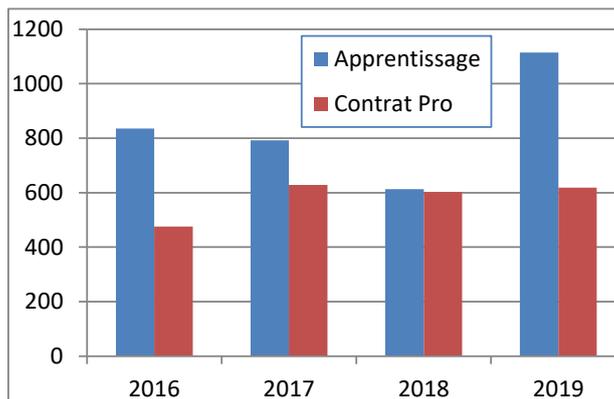
Le contrat d'apprentissage :

En 2019, la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy ont enregistré 1 114 nouveaux contrats d'apprentissage dont 80 dans le secteur public (contre 715 en 2018 dont 75 dans le public). Les collectivités de St-Martin et St-Barthélemy ont comptabilisé respectivement 12 et 50 contrats d'apprentissage. 57% des bénéficiaires sont des hommes et 82% des contrats sont signés par des jeunes de 21 ans et moins. 29% des contrats sont signés par des jeunes ayant au moins le bac +2 ou plus contre 38% en 2018. Les scolaires et les étudiants demeurent largement majoritaires (73%).

Le contrat de professionnalisation :

En 2019, sur le territoire de la Guadeloupe et des collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, le nombre de contrats de professionnalisation a diminué de 7% pour s'établir à 619 contrats dont 191 contrats adultes (26 ans et plus). Ce nombre était en 2018 de 665 dont 193 adultes (chiffres révisés). Contrairement à l'ap-

prentissage, le contrat de professionnalisation attire plus de femmes (55%) que d'hommes et la proportion d'adultes parmi les contrats reste stable autour de 30 %.



Source : Dieccte, extrapro

Baisse de l'activité partielle

L'activité partielle a reculé en 2019 en Guadeloupe de 45% après -70% en 2018. Effet, l'année 2017 avait été marquée par des événements climatiques qui ont fortement touchés la Guadeloupe et Saint-Martin (ouragans IRMA et MARIA). Les entreprises ont déposé, en 2019, 73 demandes d'activité partielle (200 en 2018) correspondant à un total de 242 992 heures (443 533 en 2018). Le nombre de salariés correspondant s'établit à 835 (1 176 en 2018). Par secteur d'activités, les demandes ont concerné l'agriculture, la restauration, l'hébergement touristique et la construction. En 2018, les secteurs de l'agriculture, la restauration et le commerce avaient été le plus concernés. En 2019, le nombre d'heures indemnisées a aussi diminué de 78% par rapport à 2018. Au final, les entreprises ont été indemnisées de 94 282 heures soit 30% des heures demandées. Le coût total pris en charge par l'Etat dans le cadre de l'activité partielle s'établit à 722 939 euros en 2019

Saint-Martin, toujours impacté par l'ouragan Maria, connaît un volume de demandes d'activité partielle plus important que celui de la Guadeloupe. En effet, 83 demandes ont été enregistrées pour un volume d'heures accordées plus faible qu'en Guadeloupe. Les entreprises ont demandés 199 717. heures pour 549 salariés. Le nombre de demandes baisse de 83% (507 demandes en 2018)

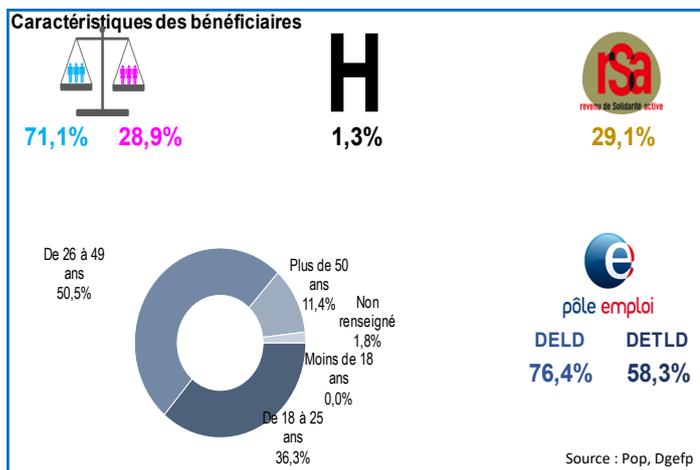
L'Insertion par l'Activité Economique (IAE)

Elle permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. L'existence des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) est soumise à la viabilité des projets d'insertion. Le nombre de contrats d'insertion dans les structures dites Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) est en progression de 25% sur un an passant de 521 contrats en 2018 à 655 en 2019 pour 18 établissements. Pour les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI), 4 structures sont présentes en 2019. C'est le deuxième type de structures d'insertion en nombre de contrats. Les ETTI totalisent 360 contrats en 2019 (304 contrats en 2018) soit une augmentation de 18% par rapport à 2018. Les contrats signés dans les Entreprises d'Insertion (EI) sont également en hausse sensible de 60% par



et le nombre d'heures demandées recule de 87% (1 556 946 heures en 2018). Les secteurs les plus touchés sont l'hébergement et la restauration à l'instar des année 2018 et 2017. En revanche, le nombre d'heures consommées s'établit à 296 972, en progression par rapport au nombre d'heures déposées (+49%) en raison du délai du traitement des dossiers d'indemnisation. Le montant indemnisé est de 2 298 564 euros contre 10 399 040 euros en 2018.

A Saint-Barthélemy, l'activité partielle est également en repli. En effet, le nombre d'heures autorisées diminue de 88% et celui des heures indemnisées de 94% pour s'établir respectivement à 55 574 et 18 724 heures. Le nombre de demandes s'établit à 7 contre 131 en 2018. Les salariés bénéficiaires sont aussi moins nombreux (107 contre 718 en 2018). Seul le secteur de l'hébergement est concerné par l'activité partielle. Le coût généré est de 144 930 euros pour l'année 2019.



rapport à l'année précédente soit 173 contrats enregistrés en 2019 (11 établissements recensés). Il n'y a pas eu de contrat signé en 2019 comme en 2018 au sein des Associations Intermédiaires (40 contrats étaient enregistrés en 2017). Au total, 1 188 entrées ont été comptabilisées dans les SIAE. 74% des bénéficiaires sont des hommes et 26% des femmes. Près de la moitié des contrats (48%) concerne des personnes âgées de 25 à 49 ans. Les 50 ans et plus représentent 15% alors que les jeunes de moins de 25 ans concentrent 33% du nombre de contrats d'insertion. En comparaison avec les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, les jeunes regroupent 10% de la population alors que les seniors (50 ans et plus) représentent 36% de la population des demandeurs d'emploi. Parmi les entrées dans les structures d'insertion, 92% sont des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Les bénéficiaires du RSA sont également concernés par les CDDI (contrats à durée

déterminée d'Insertion) et représentent 26% des contrats contre 29% en 2018 et 34% en 2017. En revanche, seulement 3% des personnes en situation de handicap bénéficient de l'IAE. 70% des CDDI concernent des bénéficiaires de bas niveau de formation plus fréquents chez les hommes (70%) que chez les femmes (57%). Le nombre de sorties enregistrées s'établit à 1 082 en 2019. A l'issue du passage en contrat d'insertion, seuls 105 bénéficiaires ont obtenu un emploi durable de 6 mois et plus (soit 9%). Le passage en structure d'insertion de personnes en difficultés n'a pas permis à 70% d'entre elles de trouver une solution d'insertion. Les contrats en CDDI sont très fréquemment à temps partiel. En Equivalent Temps Plein (ETP), le nombre d'emplois passe à 304 ETP.

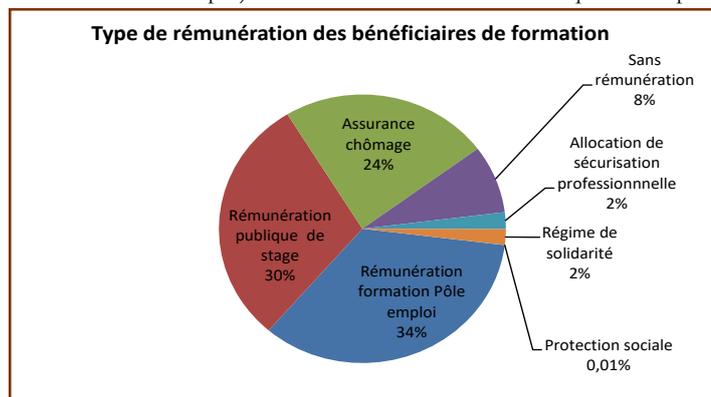


Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)

Le PIC prévoit un ensemble de mesures :

- former 1 million de demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés et 1 million de jeunes **éloignés** du marché du travail au niveau national ;
- répondre aux **besoins des métiers en tension** dans une économie en croissance ,
- **contribuer à la transformation des compétences**, notamment liée à la transition écologique et à la transition numérique. En 2019, 9 277 personnes sont entrées en formation en Guadeloupe (dont 3% de travailleurs handicapés) contre 8 300 en 2018. Les non qualifiés repré-

sentent 21% soit 1 900 personnes. En 2017, la proportion des non qualifiés était de 50%. Les financeurs les plus fréquents sont Pôle emploi (65%) et la collectivité régionale (28%). En 2018, 61% du volume de financement de la formation étaient assurés par Pôle emploi. Les jeunes sont plus nombreux à suivre une formation (38%) contre 17% pour les seniors (50 ans et plus) alors que ces derniers sont plus fréquents à être inscrits à Pôle emploi. En 2018, ces proportions étaient respectivement de 46% et de 14%. Les femmes sont majoritaires (56%) et pour toutes les tranches d'âge, de 51% pour les moins de 31 ans, 57% pour les 31 à 49 ans et 59% pour les 50 ans et plus. Les inscrits à Pôle emploi représentent 48% des entrées dont seulement 20% ont une ancienneté d'inscription d'un an et plus. Les bénéficiaires sont majoritairement des bas diplômés 52% contre 48% pour les plus diplômés (bac et plus). Les stages concernent, la certification, la remise à niveau et maîtrise de savoirs de base, la professionnalisation et la création d'entreprises, pour les domaines de formation relatifs aux services aux personnes, la gestion, la formation générale (lettres et langues) et l'information et la communication.



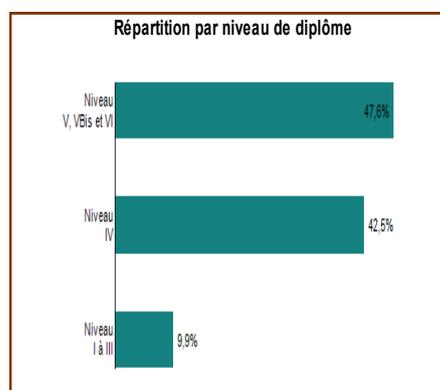
Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA)

Il est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans par les missions locales. Il répond à un objectif de lisibilité et de simplification et à la volonté des jeunes « d'arrêter de les mettre dans des cases ».

En 2019, le nombre d'entrées dans le parcours s'établit à 2 313 contre 3 176 en 2018 soit une diminution de 27%. 48% des bénéficiaires sont des hommes et 52% des femmes. La répartition des bénéficiaires des parcours par tranche d'âge concerne principalement les jeunes de 18 à 21 ans (60%) suivi de ceux âgés de plus de 21 ans (33%). Les plus jeunes (moins de 18 ans) concernent 7% des entrées. Les plus diplômés (Bac ou plus) sont majoritaires (52%) mais en repli de 5 points par rapport à 2018 contre 48% pour les moins diplômés (niveau BEP-CAP et infra). Comme en 2018, 13% des bénéficiaires viennent des Quartiers de la Politique de la Ville (QPV) et il n'y a aucun jeune bénéficiaire en situation de handicap en 2019.

Au niveau national, les femmes demeurent les plus nombreuses (52%).

Côté âge, les 18 à 21 ans restent aussi majoritaires. Les mineurs sont plus nombreux 14%. En revanche, deux tiers des bénéficiaires des parcours ont un niveau de formation qui n'excède pas le niveau BEP-CAP.



Source : I-Milo



Source : I-Milo

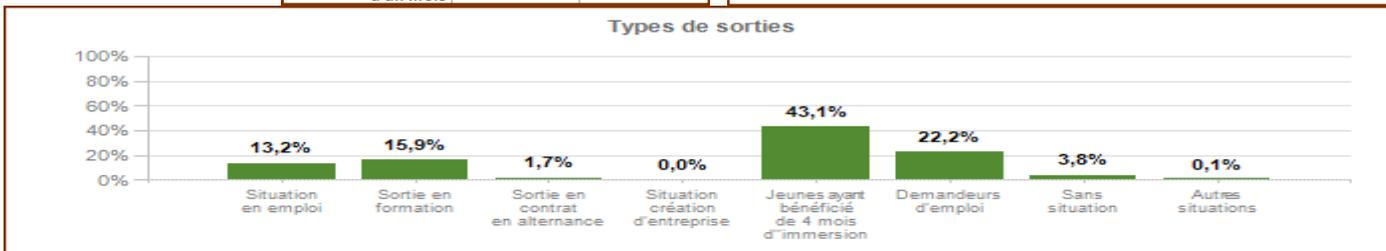
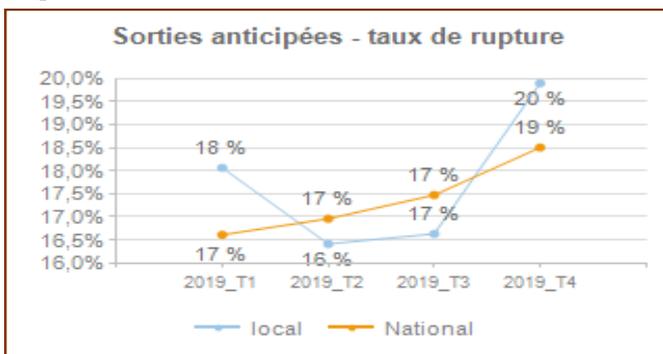
GJ La Garantie Jeune

C'est un droit ouvert qui s'adresse aux jeunes de 16 à moins de 26 ans, en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET). Pour favoriser leur insertion dans l'emploi, ils sont accompagnés de manière intensive et collective et bénéficient de mises en situation professionnelle. Cet accompagnement est assorti d'une aide financière pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi.

En 2019, 1 709 jeunes étaient entrés dans le dispositif Garantie Jeune dont 94% de NEET, soit une progression de 69% sur un an (1 009 en 2018 dont 93% de NEET, chiffres révisés). Les femmes représentent 61% des entrées. Concernant la tranche d'âge, la proportion des jeunes se rapproche de ceux des bénéficiaires du PACEA. En effet, la majorité des bénéficiaires est âgée de 18 à 21 ans et plus des deux tiers des entrées sont de bas niveaux de formation (BEP-CAP et infra). 4%

	Guadeloupe	National
Sorties anticipées	19,9%	18,5%
Abandon à moins d'un mois	2,7%	0,6%

ont abandonné le dispositif au bout d'un mois alors qu'au niveau national, ce taux ne dépasse pas 1%. Parmi les jeunes sortis du dispositif, 13% étaient en situation d'emploi, 16% en formation, 1,7% en contrat en alternance et 43% ont bénéficié de quatre mois d'immersion. Néanmoins, 22% se sont réinscrits à Pôle emploi et 4% sont sortis sans situation.



Lexique : Le Parcours Emploi Compétence (PEC) et remplace le CUI-CAE (Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) : Il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Selon l'arrêté fixé par le Préfet, ce contrat vise l'ensemble des demandeurs d'emploi ayant au moins 6 mois d'ancienneté d'inscription. Mais également aux demandeurs d'emploi de 50 ans et +, jeunes sans diplôme, personnes en chantiers d'insertion, les sortants de prison.

Le Contrat Unique d'Insertion - Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE) : C'est un contrat aidé dans le secteur marchand qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Il permet des recrutements en CDI ou CDD. Le CUI-CIE constitue la déclinaison, pour le secteur marchand, du contrat unique d'insertion (CUI).

Le Contrat d'apprentissage : Il s'agit d'un contrat destiné aux jeunes de 16 à 25 ans (voire plus dans certaines conditions) permettant une meilleure insertion professionnelle en alternant des périodes de formation en entreprise et des périodes en Centre de Formation des Apprentis (CFA).

Le Contrat de professionnalisation : Ce contrat s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. L'objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser l'insertion ou la réinsertion de ces publics.

Pour en savoir plus : les bilans sur les politiques de l'emploi des années précédentes sont disponibles sur le site internet de la Dicccte de Guadeloupe : <http://guadeloupe.dicccte.gouv.fr/bilans-annuels>

Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de GUADELOUPE

Direction :

Rue des Archives, Bisdary – 97113 GOURBEYRE
Téléphone : 05.90.80.50.50, Télécopie : 05.90.80.50.00

Bureau des Abymes – Dothémare
Immeuble C2E – rue de l'Abreuvoir-Dothémare
97139 Les Abymes
Téléphone : 05.90.50.50.50
Télécopie : 05.90.90.28.95

Bureau de Jarry :
Immeuble Raphaël, ZAC Houelbourg Sud,
Lot n° 13 - Z.I de Jarry, 97122 Baie-Mahault
Téléphone : 05.90.50.50.50, Télécopie : 05.90.83.70.75

Bureau de Saint -Martin :
23, rue de Spring, Concordia, 97150- Saint -Martin
Téléphone : 05.90.29.09.16, Télécopie : 05.90.29.18.73

Bureau de Basse-Terre
30, chemin des Bougainvilliers-Guillard
97100 Basse-Terre
Téléphone : 05.90.50.50.50, Télécopie : 05.90.81.60.05

Directeur de publication : Alain Frances

Réalisation :

SESE (Service Etudes, Statistique, Evaluation)
Charly Darmalingon & Roman Janik

Date de publication : octobre 2020

Courriel : 971.statistiques@dicccte.gouv.fr
Site web : <http://guadeloupe.dicccte.gouv.fr>